

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 17 AOÛT 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE Adjoint, Mme PICHAUREAU, M ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

ABSENTS/EXCUSES : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir M. HANON), Mme LAMAZERE (pouvoir M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir M. ETCHEBERTS), Mme DARSAUT (pouvoir Mme BAYLE-LASSERRE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GROUSSET

21 – 94 - RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - RECRUTEMENT D'UNE DIRECTRICE ET FIXATION DE SA RÉMUNÉRATION

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :

Il est rappelé que par délibération du 26 juillet 2006, le Conseil municipal a créé l'emploi de Directeur de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, régie dotée de la seule autonomie financière, conformément aux articles L 2221-14 et R 2221-67 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L 2221-14 du CGCT, il est proposé de recruter un Ingénieur pour une durée de trois ans à temps complet pour assurer les fonctions de Directrice de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à autonomie financière.

Au regard du profil de poste et de sa qualification, titulaire du diplôme d'Ingénieur généraliste de l'École Nationale des Travaux Publics de L'Etat-LYON, la directrice percevra une rémunération basée sur l'indice brut 565 majoré 478 de la Fonction Publique Territoriale qui suivra l'évolution des traitements de fonctionnaire.

La directrice percevra aussi le régime indemnitaire applicable aux Ingénieurs conformément à la délibération du 30 juin 2020 sur l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi des ingénieurs. L'emploi de Directeur de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement est classé dans le groupe de fonction 2 des Ingénieurs.

Le régime indemnitaire sera fixé par arrêté du Maire.

De plus, la directrice percevra la prime annuelle que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, au prorata du temps de travail.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement a donné un avis favorable sur ce recrutement le 19 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 20/08/2021

Reçu en préfecture le 20/08/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216404301-20210817-21DEL94-DE

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec la Directrice de la Régie de l'Eau et Assainissement,
- précise que l'emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 565 majoré 478 de la Fonction Publique Territoriale ainsi que du RIFSEEP et de la prime de fin d'année.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 août 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**



Affiché en Mairie le